Dispositif d'Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 instaure le droit à la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) qui permet d’obtenir une certification au vu d’une expérience professionnelle, extra-professionnelle ou bénévole, et de viser l’élévation du niveau de qualification des actifs, qu’ils soient salariés ou demandeurs d’emploi.

La loi relative aux responsabilités locales du 13 août 2004 prévoit que les conseils régionaux apportent assistance aux candidats VAE.

Les dispositions règlementaires relatives à l'accompagnement à la VAE inscrites dans la loi du 5 mars 2017 ainsi que le décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017, visent à faire évoluer la qualité de l'accompagnement.

Dans le but d’encourager et de favoriser la réussite des démarches individuelles, la Région Normandie soutient les candidats en assurant la prise en charge de l’accompagnement méthodologique.

Objectifs

Ce dispositif vise à :

● Intervenir pour accompagner dans leur démarche de Validation des Acquis de l’Expérience (V.A.E.) les demandeurs d’emploi dès lors qu’ils résident en Normandie.

● L’aide régionale est une aide individuelle portant sur l’accompagnement méthodologique à l’écriture du dossier et la préparation à l’entretien ou au passage devant le jury s’il y a lieu.

● Le montant de l’aide régionale est calculé selon les critères suivants :

- en fonction du coût de l’accompagnement proposé au demandeur par l’organisme accompagnateur (calcul de la subvention sur la base d’un devis détaillé),

- plafonnée à 70 € de l’heure d’intervention en face à face (en présentiel ou en visio) et 10 € de l’heure de travail collectif (en présentiel ou à distance),

- dans la limite d’une durée de 20 heures.

Bénéficiaires

● Les demandeurs d’emploi,

● Les salariés à temps partiel non choisi,

● Les détenus.

Caractéristiques de l’aide

● L’aide régionale est applicable dans la limite d’une durée de 20 heures et plafonnée à 70 € de l’heure d’intervention en face à face (en présentiel ou en visio) et 10 € de l’heure en travail collectif (en présentiel ou à distance).

Contacts

Contacts

Direction de la Formation Tout au Long de la Vie

02 35 52 56 23 / 02 35 52 22 79